EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

SEANCE DU 26 Août 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DE TARRAGON, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Denis DUPEYRE (a la procuration de Bernard PELLAUSY), Bernard CARBOUÉ (a la procuration de Eric TAPILIN), Colette BERTOGNA, Sandra FASAN, Willy RAMBAUD, François LAGAE (a la procuration de Laurent CAPMARTIN), Nathalie GAUTHIER, Aïcha PEZET, Laurent TOUCHARD (a la procuration de Audrey BUCH).

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs Audrey BUCH (a donné procuration à Laurent TOUCHARD), Bernard PELLAUSY (a donné procuration à Denis DUPEYRE), Laurent CAPMARTIN (a donné procuration à François LAGAE), Éric TAPILIN (a donné procuration à Bernard CARBOUE), Marc BEFRE.

Monsieur RAMBAUD Willy a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date convocation : 21/08/2014
Date d'affichage : 21/08/2014

I) Modification du régime indemnitaire du personnel

Compte tenu de l'arrivée de l'Adjoint Administratif 1ère classe qui remplacera l'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, il convient de modifier le régime indemnitaire. Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- à compter du 15/09/2014, date de nomination de l'Adjoint Administratif 1ère classe, il est instauré une indemnité d'exercice de mission à laquelle il sera appliqué le coefficient 1,20.
- à compter du 22/09/2014, date de radiation des effectifs de la commune de l'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, l'indemnité d'exercice de mission et l'indemnité d'administration et de technicité seront supprimées.

II) Choix du logo de Savenès et de la charte graphique

La commission communication présente au Conseil Municipal le travail qu'elle a réalisé pour la mise en place d'une charte graphique et d'un logo pour la commune. Julien LABADIE autoentrepreneur, leur a présenté un devis qui s'élève à 700 € TTC pour cette réalisation.
Il a proposé cinq logos à la commission qui en a retenu trois, présentés à cette réunion :

Logo 1 Logo 2 Logo 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de Julien LABADIE qui s'élève à 700 € TTC pour la réalisation du logo de Savenès et de la charte graphique.
- Retient le logo n°1 pour devenir les logo et charte graphique de la Commune de Savenès.

III) <u>Chemins et voiries : bilan 2014</u>

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des travaux d'urgences effectués par les agents communaux et l'entreprise MERIC à la suite de l'orage du 5 août 2014. Plusieurs arbres ont été découpés afin de dégager quelques routes et accès, notamment au lieu dit Pradère. De nombreuses buses bouchées et des pans de fossés éboulés, génèrent des inondations et des ruissellements sur les voies communales. L'état des lieux des chemins communaux justifie que le budget voirie soit augmenté en 2015.

IV) <u>Advanta : choix d'une nouvelle source d'énergie</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cuve à gaz des locaux d'Advanta n'est plus aux normes après contrôle. Il est nécessaire de trouver une nouvelle source d'énergie pour alimenter ces locaux.
Messieurs LAGAE François et TOUCHARD Laurent, sont chargés par le Conseil Municipal de s'occuper de ce dossier et de présenter les solutions possibles ainsi que leurs coûts dans les trois mois à venir.

V) <u>Rentrée scolaire 2014 – 2015 : Bilan</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'agrandissement de la cours de l'école ainsi que des divers travaux réalisés et restant à réaliser.
Les ateliers mis en place dans le cadre des activités périscolaires recueillent une adhésion de 102 enfants sur un effectif de 119 inscrits à l'école.
De nombreux détails restent à finaliser. Il manque une animatrice pour encadrer les enfants sur 3 jours hebdomadaires. Il manque également une salle pour le lundi.
Compte tenu des taux d'inscriptions quelques activités devront êtres réorganisées.
La commission école prend en charge la mise en place de ce dossier périscolaire. Les ateliers doivent démarrer lundi 15 Septembre

VI) <u>Projet d'acquisition d'un autocommutateur téléphonique pour la mairie</u>

La mairie ne possède pas actuellement de standard téléphonique lui permettant de répondre dans des conditions acceptables à tous les appels qu'elle reçoit tous les jours (plusieurs lignes utilisées analogique et numérique, pas de possibilité de transfert d'appel, etc.). Monsieur le Maire ne possède pas de téléphone dans son bureau.
En conséquence, il conviendrait d'acquérir un petit standard téléphonique (appelé également autocommutateur téléphonique) qui permettrait de répondre à ces besoins.
Toutes les pièces du bâtiment sont câblées avec répartiteur dans le local archive.
Il propose à l'assemblée plusieurs solutions :

1) Sur l'exemple d'une installation en 2010 dans une mairie voisine, une solution à base de 3 postes téléphoniques mais sans autocommutateur est possible pour un montant de 1 200 euros TTC installation comprise. L'estimation faite de cette solution avec l'achat et la pose d'un autocommutateur en complément est évaluée à 2 000 euros TTC.

2) Monsieur RAMBAUD Willy propose d'acheter une solution d'occasion (récupération de matériel d'une autre mairie) comprenant un autocommutateur et 4 postes (1 poste d'accueil + 3 autres postes). La pose et la mise en service serait faite par lui-même et le montant total pour cette solution serait de 600 euros TTC.
3) Enfin, il existe également des solutions toutes intégrées comprenant un poste d'accueil et 2 à 3 postes complémentaires neufs que l'on peut trouver pour 200 à 300 euros TTC sans l'installation et sans possibilité d'évolution future le nombre de poste disponible étant figé.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal choisit la proposition n°2 et charge Mr RAMBAUD Willy de finaliser cette décision.

VII) ASCL Théâtre : planning séances théâtre 2015

Monsieur le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de Mr ABELLA Serge, responsable de la section théâtre de l'ASCL, concernant son inquiétude par rapport aux travaux qui doivent être réalisés à la salle des fêtes.
Il propose de ne pas bloquer celle-ci pendant la durée des autorisations données actuellement au groupe théâtre.
Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal décide que les travaux seront réalisés en dehors du 28 février au 22 mars 2015, et d'organiser les différentes interventions des artisans afin de ne pas bloquer la disponibilité de la salle.

VIII) Divers

- Une demande est lue en séance afin de pouvoir installer une structure de barnum sur le terrain de pétanque de la commune pour une période de 2 jours. L'accord est donné en séance pour l'installation de cette structure.
- Association « La ruche qui dit oui » : une présentation d'un local a été faite à la personne demandeuse, la solution semble convenir.
- Demande de rajout de conteneur poubelle au lieu-dit « Engouse » : les délégués du SIEEOM feront le point sur le nombre de conteneurs mis à disposition des savenaisiens et ceux à rajouter.
- Le Centre Aéré Intercommunal récupère ses 5 tables utilisées dans l'algeco - garderie pour les transférer dans les 2 nouvelles pièces au-dessus de la cantine. En conséquence la commune devra prévoir un achat de remplacement.
- Quatre candidats aux sénatoriales viennent se présenter en mairie pendant le courant du mois de septembre. La liste ainsi que les dates retenues sont lues en séance.